

## COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021

### Rapport n° CP 2021-363

FILIERES ET INNOVATION

#### Amendement

L'article 11 de la délibération est supprimé.

#### Exposé des motifs

#### Pour une politique de développement économique au service des citoyens et non de la finance

L'article 11 de la présente délibération propose de verser une cotisation de 69 162,28 € à l'association Paris Europlace, afin de « promouvoir le développement de la place financière de Paris et le rayonnement de ses acteurs ».

Les places financières européennes se livrent une concurrence acharnée pour consolider leurs positions dans la compétition financière mondiale, et notamment pour accueillir, depuis le Brexit, les activités financières de la City. Les bénéfices potentiels des mesures publiques destinées à séduire l'industrie financière sont souvent évoqués mais peu étayés. Et si les supposés bienfaits de ces mesures pour les millions de salarié-e-s francilien-ne-s ne sont jamais démontrés, leurs coûts économiques et sociaux sont quant à eux passés sous silence.

Le soutien apporté par notre collectivité à de telles logiques, par le biais d'une cotisation et de différentes subventions à Paris Europlace, apparaît donc très problématique. Ceci d'autant plus que Paris Europlace est administrée par les représentants de L'Oréal, JP Morgan, Vivendi, Sanofi, Total, Société Générale, Michelin, AXA, BNP, LVMH, etc., autant d'acteurs économiques qui ne se sont jamais illustrés par leurs efforts pour rendre l'économie financière plus transparente et profitable à tous.

L'adhésion de la Région Ile-de-France à Paris Europlace interroge notamment sur l'incompatibilité entre le rôle de cette association pour promouvoir la place financière parisienne en s'opposant à toute véritable mesure de régulation financière ; et d'autre part sur le rôle qui devrait être celui de notre collectivité pour contribuer à la construction d'un nouveau modèle de développement économique, moins volatile, plus solidaire et plus durable, au service du plus grand nombre.

Depuis la crise financière survenue en 2008 et les réponses qui lui ont été données, qui ont durablement dégradé nos modèles sociaux et l'environnement, et hormis un travail de communication sur la « finance durable », les positions de cette association n'ont guère évolué. Comme l'ont montré les prises de position de Paris Europlace contre l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. De telles positions ne peuvent être cautionnées, et encore moins encouragées par notre collectivité. Elles doivent au contraire être combattues. Il en va de l'intérêt des populations franciliennes, en particulier des plus démunies, qui ne tirent aucun profit de l'action d'une telle association.

Les 69 162,28 € de cotisation régionale à Paris Europlace seraient bien mieux employés s'ils étaient redéployés vers une aide à des associations citoyennes agissant clairement contre la dérégulation financière. Pour ces raisons, il est proposé de supprimer du présent rapport la subvention à l'association Paris Europlace.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

